

## 10 Faits divers &amp; Justice

Trafic de bois traité à la créosote

## Un réseau de malfaiteurs interpellé à Owendo



Sur la photo, debout de gauche à droite, Emmanuel Ikegou, Ismaëlou Mingoua, Eugène Abessolo et Pamphile Essilé, ainsi que Marie Ntsame et Bernadette Kogto.

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de la Setrag-Owendo vient d'entamer le démantèlement d'un réseau de présumés trafiquants de bois traité à la créosote. Des huit personnes impliquées dans cette affaire, six se trouvent depuis vendredi dernier entre les mains des Officiers de police judiciaire (OPJ).

Le bois dont il est question se présente sous la forme de traverses, les-

quelles sont traitées à la créosote à Essassa, par la Société de mise en valeur du bois (Somivab). La Société d'exploitation du transgabonais (Setrag) a décidé depuis un moment de remplacer ces traverses, longtemps utilisées sur la voie ferrée, par celles en béton, sur l'ensemble de la voie ferrée qui part d'Owendo à Franceville. À l'instar d'autres entités à travers le monde, l'entreprise concessionnaire du chemin de fer entend ainsi se conformer aux nouvelles exigences internationales en matière de préserva-

tion de l'environnement. La tâche de gérer les anciennes traverses a été confiée par la Setrag à un sous-traitant, qui avait déjà commencé à stocker dans un parc à Owendo une quantité importante de ces madriers voués à la destruction. Mais le stock aurait été découvert par deux amis, le Camerounais Ismaëlou Mingoua et le Nigérien Emmanuel Ikegou, au cours de leur promenade le long du chemin de fer, entre le siège de la Setrag et le port d'Owendo. À la suite de quoi, après quelques tractations entre



Le bois traité à la créosote est utilisé pour la fabrication de charbon.

la société sous-traitante et la Setrag mettant en scène quelques employés comme Eugène Abessolo et Pamphile Essilé, sieurs Ikegou et Mingoua sortent le bois du parc pour le revendre aux fabricants de charbon établis en face de l'usine de la Sobraga. Une zone reconnaissable à l'épaisse fumée émanant des fours à charbons rustiques.

Informée de cette situation, la brigade de gendarmerie de la Setrag-Owendo a diligenté une enquête. Laquelle a permis de mettre la main sur le réseau qui compte aussi des dames dont Bernadette Kogto et Marie Ntsame.

**CANCÉRIGÈNE** • Inter-

rogés par les agents, Emmanuel Ikegou et Ismaëlou Mingoua auraient reconnu avoir vendu aux charbonniers du bois traités à la créosote, un mélange d'huiles extraites de charbon ou de goudron de bois, selon les spécialistes. L'on apprend que, utilisé depuis les années 1830, ce liquide sert à traiter notamment le bois des traverses de chemin de fer. Si la substance permet d'éviter la moisissure, elle est aussi référencée cancérigène de classe 2 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), c'est-à-dire "agent probablement cancérigène pour l'homme".

Le CIRC précise, dans une étude publiée en 2010,

que de nombreux cas de cancer de la peau, y compris du scrotum, ont été signalés chez les employés exposés au travail à la créosote. Et c'est probablement sur la base de ces informations que la France a interdit la mise sur son marché et l'installation de bois traités à la créosote depuis avril dernier. Or, chez nous, les vieilles traverses traitées à la créosote sont brûlées pour servir à la fabrication de charbon. Lequel, utilisé pour la braise, dégage une épaisse fumée qui agit sur des aliments proposés à la consommation! Un problème préoccupant qui mérite d'être traité avec la plus grande rigueur.

## Lutte contre le braconnage dans le parc national de la Lopé

### Des stratégies pour décourager les hors-la-loi



Photo : Abel Eyeghe

Les écogardes mènent une guerre sans fin aux braconniers.

Abel EYEGHE EKORE  
La Lopé/Gabon

LE braconnage est une menace pour la biodiversité, au regard des pertes économiques importantes qu'il cause dans notre pays. Dans le parc national de la Lopé, ce fléau est de moindre ampleur en raison des mesures efficaces prises pour le combattre. En effet, l'Agence nationale des parcs nationaux

(ANPN), en collaboration avec les partenaires au développement, dont l'Union Européenne (UE) à travers le programme Ecofac VI, a mis en place des stratégies pour renforcer la surveillance du parc en tout temps. "À la Lopé, les cas de braconnage sont minimisés et le phénomène est modéré. Et cela, suite au travail effectué quotidiennement par les écogardes", explique le conservateur, Josué Edzang Ndong. D'après



Photo : Abel Eyeghe

Les éléphants....

Amos Élie Ibouanga, chef de service Lutte anti-braconnage audit parc, "la dernière visite des braconniers dans notre parc remonte à environ quatre à cinq mois. Nous avons interpellé une dizaine de braconniers dans le parc. Heureusement que ces derniers n'avaient pas encore abattu d'éléphants. Après plusieurs jours de garde à vue et d'enquêtes approfondies, nous les avons défermés à Makokou".

Puis de préciser que, de-

puis lors, plus aucun cas n'a été signalé et aucune carcasse d'éléphant ou de buffle, n'a plus été découverte. "Chaque jour, les écogardes font la ronde dans les quatre coins du parc. Cette stratégie décourage les braconniers. Mais, ce n'est pas pour autant que nous allons baisser les bras", insiste-t-il.

**APPUI** • Le résultat de ce travail a été renforcé grâce à l'appui en matériel roulant offert par l'UE, via son programme Ecofac VI,



Photo : Abel Eyeghe

...tout comme les buffles, vivent paisiblement dans le parc de la Lopé.

précise le conservateur. "Nous avons eu une dotation de 4 véhicules tout-terrain et cela nous permet d'être encore beaucoup plus opérationnels et en mouvement. Nos écogardes bénéficient également des sessions de formations de ce programme, afin de renforcer leurs aptitudes sur le terrain", se réjouit Josué Edzang Ndong.

A cet effet, l'UE a mis au point, en août 2017, son Programme régional d'ap-

pui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC VI) doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros (environ 65,600 milliards de francs). Sept pays sont concernés, à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Tchad et Sao Tomé et principe. Le programme prend fin en octobre 2023.